

PROCES-VERBAL
De la réunion du Conseil Municipal
Du lundi 8 septembre 2025 à 20h00

Par convocations individuelles adressées le 2 septembre 2025 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 8 septembre 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur MORA Bruno, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno Mora, Sylvain Lheullier, Joël Colleau, Hyacinthe Garcia, Jean-Paul Ascon, Christelle le Goff, Maud Marini, Turon Labar Fabienne, Mathieu Courtade

Absents : Messieurs Domingues Bernard, Duclos Thierry, De Arcangelis Bruno

Madame Christelle Le Goff est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 16 juin 2025
2. Délibération pour adhésion à la convention de participation au titre de la protection sociale complémentaire « santé »
3. Délibération pour demande d'amende de police
4. Délibération pour virement de crédit
5. Délibération pour demande DETR

Questions diverses :

- Livraison de bois

1) Approbation du procès-verbal du 16 juin 2025 :

Pour donner suite à l'envoi du compte rendu joint à la convocation, Monsieur le Maire demande aux conseillers leurs observations.

Les membres du conseil municipal n'ayant pas d'observations à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 16 juin 2025, Monsieur le Maire informe que celui-ci est approuvé à l'unanimité.

9 Pour, 0 Contre et 0 Abstention.

2) Délibération pour adhésion à la convention de participation au titre de la protection sociale complémentaire « santé » :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au 1^{er} janvier 2026, la collectivité doit proposer une complémentaire santé pour ses agents territoriaux. L'organisation de la procédure d'appel d'offres est portée par le centre de gestion pour l'ensemble des collectivités. À la suite de cette procédure de marchés publics, une complémentaire santé a été retenue et chaque collectivité a la faculté d'adhérer à ce contrat groupe pour permettre aux agents d'avoir une couverture santé.

Par ailleurs, chaque collectivité a l'obligation de fixer un montant de participation qui ne peut être inférieur à 20 euros.

Pour aider et inciter les agents à prendre une complémentaire santé, Monsieur le maire, après discussion, propose d'adhérer au contrat groupe pour la santé et de fixer le montant de la participation à 25€ par mois.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de voter à main levée :

0 Abstention

0 Contre

9 Pour

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'approuver cette décision.

3) Délibération pour demande d'amende de police :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que sur la Commune de Tostat, il est nécessaire d'installer et de changer des plaques de rue pour permettre une meilleure lisibilité. Cette démarche permettra en parallèle de la Banque d'Adressage Nationale (BAN) de rendre plus lisible les noms des rues pour notamment les secours, les livreurs, etc. Monsieur le maire rappelle que la BAN a été réalisée en 2025 et que cette action de remplacement des plaques de rue finalise la mise à jour de la BAN. Pour engager cet achat, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à déposer une demande de subvention au titre des amendes de police.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de voter à main levée :

Le vote est effectué à main levée :

0 Abstention

0 Contre

9 Pour

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver cette décision.

4) Délibération pour virement de crédit :

En raison d'un accident de voirie à hauteur du carrefour de la route de Tarbes et de du chemin dit de Bodéan, les barrières du chemin de Bodéan ont été réparées. Cette dépense est remboursée par l'assurance de la commune. Toutefois, afin de pouvoir payer cette réparation dont la dépense n'était pas prévue au budget, Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante qu'un virement de crédit est nécessaire. Monsieur le maire propose un virement de crédit en dépense et en recette à hauteur du montant de la réparation.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de voter à main levée :

Le vote est effectué à main levée :

0 Abstention

0 Contre

9 Pour

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver cette décision.

5) Délibération pour demande DETR :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat (DETR) pour l'installation d'une dernière borne à incendie pour améliorer et achever la couverture incendie du village.

Il propose à l'assemblée délibérante et après avoir informé les conseillers de ce souhait, de voter à main levée :

0 Abstention

0 Contre

9 Pour

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision de Monsieur le Maire.

Questions diverses :

- Livraison de bois : suite une première distribution de flyers concernant la vente de bois de chauffage en août, les conseillers décident de refaire une information pour un retour fin de mois de septembre.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 heures 00.

Monsieur Le Maire,

Bruno MORA

Secrétaire de séance

Christelle Le Goff